

Bonne et heureuse année 2026



Chers amis du Parc du Rocher,

Outre l'épisode assez rare qui a enneigé la Grière, 2026 sera-t-elle l'année des grands changements ? Certains sont certains, d'autres probables, d'autres hypothétiques.

Probablement à cause des prochaines échéances électorales, la réunion habituelle d'information des parcs n'a pas eu lieu au second semestre 2025. Monsieur le Maire a adressé « ses derniers vœux » le 9 janvier devant une salle comble, en attendant les listes et programmes des candidats avant d'aviser ! Changement ou continuité ?

La protection du trait de côte a fait l'objet, fin 2025, d'importants travaux entre la descente 39 et le GCU. Mais aucune information n'a été divulguée concernant l'implantation de protections de la dune « ouest » ! Heureusement pour l'instant l'ensablement des plages est très positif.

La réforme de la collecte des ordures ménagères est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier, même si les PAV (points d'apport volontaires) ne sont pas tous opérationnels. Des dépôts sauvages et des bacs débordants ont déjà été observés.

Les travaux de construction du nouveau Super U ont démarré le 17 novembre et peuvent être suivis sur le site de l'enseigne. Les travaux de la digue de la Belle Henriette ont aussi commencé mais s'étaleront sur 3 années. La régulation des sangliers, très présents et visibles sur la commune, se poursuit avec des battues et des chasseurs à l'arc !

Au terme de cette mandature, nous remercions les élus pour la qualité des échanges, ainsi que nos interlocuteurs au sein des services municipaux pour leur accueil, leur efficacité et leur disponibilité.

Nous vous rappelons les réalisations les plus récemment obtenues dans notre parc : la réfection « quasi » complète des voiries et ralentisseurs, la réouverture de la descente 37 et la pose de l'escalier, complétés par les aménagements des sorties de parcs, sans oublier le traitement annuel des chenilles.

Vous êtes plus de 150 à adhérer à l'association. Merci pour votre soutien, votre confiance et l'intérêt que vous portez à la qualité de vie dans notre parc et aux valeurs de protection de notre environnement que nous défendons.

Les membres du conseil d'administration relaient en permanence sur notre site www.parcdurocher-lagriere.com les informations et actualités locales, en attendant le plaisir de nous retrouver lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera le samedi 8 août 2026.

Le conseil d'administration de votre association vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Gilles GOBLET

Patrick RAGOT

Notre front de mer

En ce début d'année 2026, nous pouvons constater que depuis notre Assemblée Générale, au mois d'août, notre front de mer et notre plage ont bien évolué.

De retour vers le début d'été, nous étions tous catastrophés de l'état de notre plage, ainsi que des défenses « pieux-

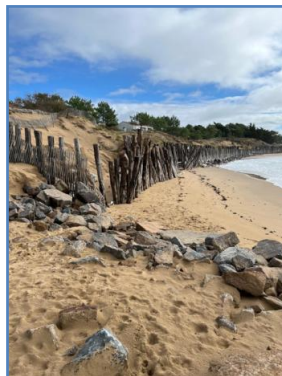
paille » pratiquement disparues côté « est ». Un énorme trou apparaissait dans la dune, à gauche de l'épi de la descente 39. La double parcelle de la propriété CAMBOULIVE-BERNARD commençait à être attaquée de manière inquiétante pour tous.



Le niveau de sable de la plage laissait constater une marche importante au bas de la descente 38 et de nombreux gros cailloux, assez dangereux, gâchant le plaisir de la baignade.

A la demande des propriétaires inquiets, notre Assemblée Générale a permis d'établir la relation avec M. le Maire,

Serge KUBRYK qui viendra rapidement constater l'état de la dune. Sa décision sera rapide. Des protections de « BIG BAGS » seront placées en urgence dès que possible, mais sans grand effet dans un premier temps.



Puis nous apprenons que l'épi 39 sera remodelé dès que la marée ainsi que la fréquentation de la plage, le permettront. Nous avons émis l'idée que « l'épi 39 », sur lequel une quantité assez importante de rochers avait été enlevée sur la partie basse, pouvait accentuer l'effet « VENTURI », favorisant l'attaque de la dune « est ». Dès le 2 septembre, les engins attaquent le remodelage de l'épi. La partie haute est répartie sur l'ensemble de l'épi. L'engagement est tenu !

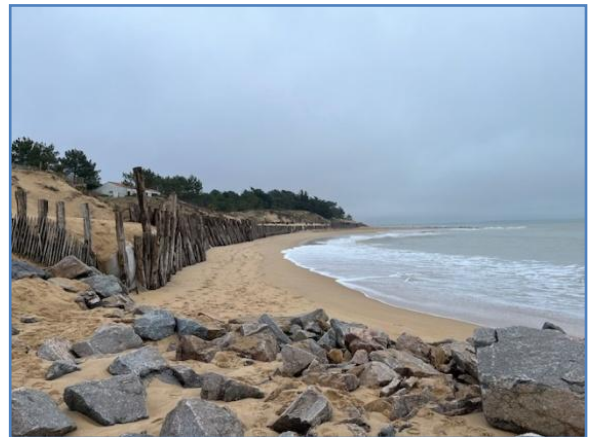
Les pieux sont repositionnés devant la propriété attaquée, les « BIG-BAGS » sont entassés sur plusieurs niveaux, et la dune rechargée avec le sable pris sur la plage. Mais la défense est rapidement abimée.

Courant septembre, dans un contexte assez favorable d'ensablement, la plage commence un travail de ré-engraissement naturel assez étonnant. Coté « CREVASSE DU

ROCHER » le niveau de la plage s'élève de manière remarquable et le dénivellement s'efface entre les deux côtés de l'épi. Près de 2 mètres de sable se sont reconstitués.



Le linéaire des protections sera remis en état début décembre par la CCSVL.



A la mi-janvier, malgré la tempête GORETTI, le sable recouvre largement le pied de l'escalier 37 ainsi que la marche de la descente 38. Les pieux en châtaigner sont bien enterrés et

toute la plage a retrouvé une belle allure. Mais pour combien de temps ?

Comment protéger notre littoral ?

Fin novembre, notre association vous a prévenus de la publication sur notre site du compte rendu de la réunion du 20 octobre sur la stratégie de gestion du trait de côte, réalisé par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

Chacun pourra prendre connaissance de ce document très complet. La synthèse fait apparaître la nécessité pour les propriétaires de se regrouper en association syndicale autorisée (ASA). Cette ASA serait le moyen d'assurer la gestion collective des ouvrages de défense des propriétés privées.

Durant cette réunion, nous avons relevé :

- le détail des préconisations,
- le fait que l'état n'apporte jamais d'aide au financement du budget des ASA,
- l'absence de chiffrage du projet,



- l'engagement financier de l'ASA que nous aurions à garantir à titre privé,
- la grande complexité du dossier et de sa mise en œuvre,
- et « *qu'il n'y aurait aucune autre solution* ».



Revue de presse

Les travaux de construction de la digue de la Belle Henriette et des Rouillères ont débuté depuis le mois de septembre. Le détail est à consulter sur le « Tranche d'actu » publié par la mairie début octobre. Il s'agit d'un très gros chantier de protection attendu depuis la tempête XYNTHIA et exécuté par le Syndicat Mixte du Bassin du Lay pour le compte de la CCSVL.

« Tranche d'actu » de décembre précise le fonctionnement de la facturation de la collecte des déchets ménagers. La nouvelle fiscalité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est déjà appliquée avec une limitation annuelle du nombre forfaitaire de 14 collectes des bacs et de 18 accès à la déchetterie. La redevance incitative sera facturée en juillet 2026 et janvier 2027, en remplacement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, incluse avec la Taxe Foncière jusqu'en 2025.

Divers

Les sangliers, nos nouveaux voisins... un peu envahissants !



Une campagne de régulation de la population de sangliers est organisée durant les mois d'hiver, et fait l'objet d'une



convention entre la Mairie et des associations de chasse (O-F 15/12/2025).

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER - Hôtel de Ville -

85360 LA-TRANCHE-SUR-MER

Responsables publication : Gilles GOBLET, Patrick RAGOT

Associés à René BLANC et Jacques GUIBLAIS

Photo des vœux : René BLANC

Contact : contact@parcdurocher-lagriere.com

Site internet : <http://www.parcdurocher-lagriere.com>